

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour l'acquisition de pédalorails dans le cadre de l'exploitation d'une portion de la voie ferrée « Bort à Neussargues »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-CC-206 en date du 9 décembre 2024 autorisant Monsieur le Président à prendre toute décision pour la passation des marchés publics de fournitures et services dont le montant est inférieur ou égal à 150 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2025-CC-087 en date du 22 mai 2025 portant acquisition d'un parc de pédalorails pour l'exploitation d'une portion de la voie ferrée Bort-Neussargues et validation du plan de financement de l'opération ;

Vu le projet de territoire de Hautes Terres Communauté adopté le 18 juin 2021 et notamment son chantier n°4 – bâtir un territoire à vivre, attractif et durable, avec l'objectif de structurer une offre sports et loisirs de pleine nature ; son chantier n°6 – faire du tourisme une valeur ajoutée locale ; et son chantier n°9 – offrir une mobilité alternative, avec l'objectif de s'appuyer sur l'offre ferroviaire comme facteur de développement ;

Vu la concession de service public relative à l'exploitation touristique du tronçon de voie ferrée entre Lugarde et Allanche avec des vélorails dans laquelle Hautes Terres Communauté doit fournir des équipements en bon état de fonctionnement ;

Considérant l'exploitation de la ligne ferroviaire Bort-Neussargues par Hautes Terres Communauté, avec des vélorails, sur la portion Lugarde-Neussargues ;

Considérant qu'il convient d'acquérir de nouveaux équipements roulants du type pédalorail, appelés aussi draisines, avec ou sans assistance électrique, pour le développement de l'exploitation d'une portion de la voie ferrée Bort-Neussargues, afin de développer et maintenir la qualité du service ;

Considérant qu'il s'agit d'un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € hors taxes et qu'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables a été passé ;

DECIDE

Article 1 : De signer le devis avec le prestataire MECASYSTEM, sise 4 avenue de la Gare – 15 200 MAURIAC, pour l'acquisition de trois pédalorails à assistance électrique ;

Article 2 : Le montant du matériel s'élève à 22 000 € HT ;

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 ;

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 5 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le 30 octobre 2025

DECISION PRESIDENT N°2025-DPRS-DT-326

1.1 - Marchés publics

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le

ID : 015-200066637-20251030-2025_DPRS-DT_326-AR



Le Président



Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.